

Le Mans, le 1^{er} décembre 2023,

Arrêté n°SAGJ-2023-094

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023)

PROCLAMATION DES RESULTATS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DE LAVAL

Scrutin du 30 novembre 2023

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants modifiés par la loi n°2013-660 du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et par le décret n°2013-1310 du 27 Décembre 2013 relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-18-069 du 1 octobre 2019 du Président de l'Université portant sur la proclamation des résultats des élections au renouvellement partiel des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 14 novembre 2019)
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-112 du 15 octobre 2021 du Président de l'Université portant sur les résultats des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 12 octobre 2021)
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-038 du 9 septembre 2022 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 13/10/2022) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-053 du 30 octobre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-093 du 30 novembre 2023 portant rectification de l'arrêté de recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'IUT de Laval modifiés et approuvés par le Conseil d'Institut de l'IUT de Laval du 12 septembre 2023 et par le Conseil d'Administration réuni en séance le 26 octobre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** la consultation en date du 21/11/2023 du Comité Electoral Consultatif de l'établissement.

Arrêté n°SAGJ-2023-094

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Professeurs des universités et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des Professeurs des universités et personnels assimilés, **3 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
4	2	0	2	50 %	0.66

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Professeurs d'université - IUT de Laval	2	3 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- GEORGE Sébastien
- IKSAL Sébastien
- ULMANN Lionel

ARTICLE 2 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés, **3 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
23	11	0	11	47.82 %	3.66

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Arrêté n°SAGJ-2023-094

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023)

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
MCF	11	3 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- DRINE Rhouma
- FAURE-FERLET Axelle
- VENANT Rémi

ARTICLE 3 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Autres enseignants

Au sein du collège des représentants des Autres enseignants, **5 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
26	11	0	11	42.30 %	2.2

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
ESAS	11	3 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- ROULIN Olivier
- LEDRU-BAEY Sophie
- BORONAD Gwendal

Arrêté n°SAGJ-2023-094

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023)

ARTICLE 4 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques

Au sein du collège des représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, **4 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
31	26	2	24	83.87 %	6

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Liste IATSS	24	4 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- LEBESLOURD Eric
- LUCAS Cécile
- ORHANT Rose-Marie
- HELBERT Marie-Claude

ARTICLE 5 - Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « Université », « Elections 2023- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché à la scolarité de l'IUT de Laval, ainsi que dans les secrétariats de chaque département.



Pascal LEROUX